

Québec, jeudi 11 novembre 2010

CCE - 051M
C.G. - P.L. 82
Patrimoine culturel

Maitre Stéphanie Boutin
secrétaire

Commission de la culture et de l'éducation

Édifice Pamphile - Le May

1035 rue des Parlementaires

3^e étage, bureau 3.23

Québec (Québec)

G1A 1A3

Objet: Résumé du mémoire ci-joint

Dans mon mémoire je modifie la sous-section 2 portant sur les plans de conservation de la section V en y ajoutant 3 articles qui stipulent leur contenu. Je modifie la section IX Site Patrimonial National en y ajoutant 4 articles. Le 4^e est ajouté à la fin de mon mémoire. J'y déclare l'Univers site patrimonial national, stipule la structure de son plan de conservation, crée le plan de réhabilitation et stipule la prépondérance des plans d'action et de réhabilitation.

Danielle Brouillette

Québec, jeudi 11 novembre 2010

Maître Stéphanie Boutin

Secrétaire

Commission de la culture et de l'éducation

Édifice Pomphile-Le May

1035 rue des Parlementaires

3^e étage, bureau 3.23

Québec (Québec)

GIA 1A3

Objet: mémoire transmis dans le
cadre de la consultation générale
et des auditions publiques sur
le projet de loi n°82, Loi sur le
patrimoine culturel

Maître Boutin,

Voici le texte de mon mémoire.
Un résumé est fourni en pièce jointe
tel que demandé.

Les modifications suivantes
doivent être apportées à la future loi:

1° Les modifications suivantes
page 1 de 20

doivent être apportées à la section ✓
Déclaration de sites patrimoniaux par
le gouvernement sous-section 2 Éta-
blissement d'un plan de conservation
à la suite de l'article 63:

- l'article qui deviendra l'article
64: tout plan de conservation com-
prend une obligation d'apposer
un avis de dommage sur un pa-
trimoine culturel pour chaque
risque de dégradation identifiés
si c'est impossible, cet avis de
dommage doit être apposé sur
les produits et les appareils
causant ce dommage ou ris-
quant de le causer si ils
sont mal utilisés.
 - l'article qui deviendra l'article
65: tout plan de conservation
comprend une obligation d'ac-
corder un droit de refus à cha-
que travailleur et travail-
leuse qui travaillera sur un
patrimoine culturel ou qui fe-
ra un travail qui a des con-
- page 2 de 20

séquences sur un patrimoine culturel.
que le travailleur ou elle travailler
soit employé(e) du propriétaire du ~~bien~~
patrimoine culturel, sous-traitant(e)
consultant(e) ou ait un autre titre
ou soit employé(e), sous-traitant(e),
consultant(e) de toutes personnes
ou compagnies ^{qui ont un autre titre} qui font faire un
travail qui nuit à un bien cul-
tural. ~~Le~~ travailleur et travailleuse
sera libre d'exercer son droit de
refus selon son jugement qui sera
basé sur son expertise à chaque
fois que le travailleur ou travail-
leuse jugera que le travail qui
lui est imposé va endomma-
ger ou risquer d'endommager ou
contribuer à la dégradation d'un
patrimoine culturel. Suite à l'ex-
ercice de son droit de refus, un
travailleur et une travailleuse ne
peut pas être congédié ni perdre son
contrat. Il doit et elle doit propo-

son à son supérieur ou à sa supérieure
la bonne façon de faire les choses.

- l'article qui dans l'article 66: Tout plan de conservation comprend une obligation de faire le monitoring de l'état d'un patrimoine culturel. Les résultats de ce monitoring doivent être consignés dans un rapport annuel qui est remis au ministre de la Culture. Le rapport comprend des informations écrites telles que descriptions, tableaux, graphiques et des ~~autres~~ informations visuelles telles que photos et films.

2° Les 3 modifications écrites ci-dessus doivent s'appliquer aux patrimoines culturels déclarés ou cités par les municipalités.

3° Les modifications suivantes doivent être apportées à la section

IX Site Patrimonial National:

- le titre de cette section est changé pour Sites Patrimoniaux Nationaux

- l'article qui deviendra l'article 209: Est déclaré site patrimonial national l'univers. L'univers comprend l'ensemble des étoiles distinguables individuellement, des étoiles qui forment la voie lactée, des galaxies ainsi que ses manifestations d'activités notamment les étoiles filantes et les aurores boréales qui sont visibles au-dessus du territoire du Québec tout au long de l'année.

- l'article qui deviendra l'article 210: Chaque site patrimonial national est doté d'un plan de conservation identique à celui décrit à la sous-section 2 de la section VI. Le plan de conservation de site patrimonial décrit à l'article 208 est la responsabilité du Président de l'Assemblée Nationale.

Le plan de conservation de site patrimonial national décrit à l'article 209 est subdivisé en autant de parties qu'il y a de municipalités et de MRC au Québec ainsi qu'une partie pour les territoires directement sous la responsabilité du gouvernement du Québec et les bâtiments directement sous la responsabilité du gouvernement du Québec. Chaque partie sera identique au plan de conservation décrit à la sous-section 2 de la section V. Chaque municipalité et MRC déposera la partie du plan dont elle est responsable au ministre de la Culture qui sera responsable du plan de conservation global et de la partie du gouvernement du Québec.

- L'article qui deviendra l'article 211 : Le site patrimonial national décrit à l'article 209 doit en outre être l'objet d'un plan de réhabilitation. Les critères fixés pour l'at-

page 6 de 20

terme de la réhabilitation sont:

- 1° la rue de la galerie d'Andromède en tout point du territoire québécois
- 2° la rue de la voie sacrée à l'horizon à partir de tout point située sur le territoire québécois

Le plan de réhabilitation devra décrire les mesures qui seront prises pour éliminer l'éclatage du ciel et leur échéancier qui se fera étape par étape pour être complété au plus tard le 31 décembre 2000.

La structure du plan de réhabilitation est la même que celle du plan de conservation. Chaque municipalité, MRC et le gouvernement du Québec fait la partie et la dépose au ministre de la Culture. Le ministre de la Culture a la responsabilité du plan de réhabilitation global et de la partie du gouvernement du Québec.

Voici maintenant des exemples des futurs articles 64, 65 et 66. La première série d'exemple s'applique à l'Un-

vers classé site patrimonial national.

en vertu du futur article 64 : mettre un avis sur les boîtes d'ampoules et de spots ainsi que sur les appareils d'éclairage extérieur qui dit que toute lumière émise en haut de l'horizontale éclaire le ciel masquant ainsi l'univers qui est classé site patrimonial national et que c'est interdit de le dégrader en vertu du plan de conservation et du plan de réhabilitation dont il fait l'objet.

en vertu du futur article 65 : un travailleur ou une travailleuse refuse de poser un lampadaire qui n'est pas de type cut-off ou refuse de changer une ampoule sur un lampadaire qui n'est pas de type cut-off.

en vertu du futur article 66 : la luminance du ciel est mesurée la nuit en divers lieux fixes et à intervalles réguliers ; la pollution atmosphérique est mesurée le jour aux mêmes lieux et mêmes dates afin de tenir compte de son impact.

La deuxième série d'exemples s'applique à d'autres biens culturels:

1° une interdiction de fumer est posée dans un chantier de fouille

2° un travailleur ou une travailleuse refuse de peindre un piédroit qui est classé patrimoine culturel car il sait que ça va en changer le son

3° l'humidité et la température sont mesurées en continu dans une maison qui est classée bien culturel

Voici maintenant les raisons pour lesquelles l'Univ'ers doit être reconnu comme site patrimonial national.

L'Univ'ers doit être reconnu comme site patrimonial national parce que ça donne des bénéfices à tout le monde. Il y a bien sûr l'économie d'électricité, la meilleure qualité de sommeil et la protection de la faune, notamment les oiseaux migrateurs. Nous sommes en pleine année mondiale de la Biodiversité. Mais au delà de ces

page 9 de 20

bénéfices communément donnés
en exemple, la rue de l'Univers
a un effet pacificateur et un effet
conscientisateur sur le plan de la
valeur de la vie et sur le plan de
la valeur de l'environnement.
La rue de l'Univers joue donc un rôle
sur les choix que les gens font quand
ils vivent leur vie autant pour
leur vie personnelle que pour leur
impact sur l'environnement.
Encore faut-il qu'ils puissent le
voir. Bien des gens ne l'ont ja-
mais vu de leur vie surtout par-
mi les 50 ans et moins qui vivent
en ville. Les gens ne peuvent pas
~~se~~ demander à le voir, ils ne
savent même pas quel effet ça
fait et ne savent même pas de
quoi il a l'air. Ils n'ont donc mê-
me pas une idée de sa beauté.
Oui sa beauté. La seule rue est un
bénéfice en soi. Mais voir l'Uni-
vers, c'est bien plus que voir
quelque chose de beau. Voir l'Uni-
page 10 de 20

vers, c'est vers d'où nous venons.
En effet les atomes avec lesquels
est fait notre corps ont été fabri-
qués par des étoiles. À la fin de leur
vie, elles ont explosé et les atomes
qu'elles avaient fabriqués sont par-
tis en voyage dans l'espace. plu-
sieurs se sont rendus jusqu'à la
Terre. Dans votre sang, il y a des
globules rouges. Chacun est rem-
pli de molécules d'une protéine
appelée hémoglobine. Chaque molé-
cule d'hémoglobine compte 4 at-
omes de fer. Ils ont été fabriqués
par des étoiles. Ils vous permet-
tent de vivre. Les hommes de Dieu
nous rappellent régulièrement
que nous sommes poussières et
que nous retournerons en pou-
sières. Cependant ils ne nous
ont jamais dit que nous sommes
de la poussière d'étoiles. C'est quand
même surprenant. Le Vatican étant
le pays qui a le plus d'astronomes

page 11 de 20

per capita le plus élevé au monde
avec 6 astronomes pour sa petite
population. L'Univers est donc le ber-
ceau de l'humanité. Au Québec, je
crois que c'est le palais épiscopal de
Mgr St-Vallier qui est le berceau
de la démocratie. Chose certaine il
l'a prêté au Conseil souverain pour
qu'il puisse s'y réunir. Une pein-
ture accrochée à l'Assemblée natio-
nale illustre d'ailleurs le siège
actuel de la démocratie, soit l'Hôtel
du Parlement, est déjà reconnu
comme site historique national
par l'article 127 de la loi actuelle
et sera reconnu comme site pa-
trimonial national par l'article
208 de la future loi. L'Univers
ne mérite pas moins. Cependant
le parc de patrimoine culturel
national serait plus approprié.
Mais voir l'Univers, c'est bien plus
que voir le berceau de l'humanité
pour la majorité de la population du

Québec. Voir l'Univers c'est voir
l'œuvre de leur créateur. En effet
la majorité des gens au Québec sont des
chrétiens de culture et le demeurent
même s'ils ne sont plus des chrétiens
pratiquants. N'ayant pas suivi le
nouveau cours d'éthique et de cul-
ture religieuse, je ne me pronon-
cerai pas sur ce que le ciel représen-
te dans les ~~autres~~ autres religions
mais il est fort possible que ce
soit la même chose. Cependant le
ciel n'a pas été créé en un jour com-
me le dit la légende de la Genèse
mais a commencé à être créé il
ya 14 milliards d'années environ
et sa création est toujours en cours,
de nouvelles étoiles naissant dans
les poignées d'étoiles réguliè-
rement. Pour quelqu'un qui croit
en Dieu, la route lactée est une
cathédrale. La voie lactée en est
l'arche. Les étoiles qui la cons-
tituent changent durant l'année,
étant donné que la Terre voyage

dans l'Univers au fil des siècles,
présentant à ses passagers des
paysages célestes différents. La ter-
re, c'est notre vaisseau spatial.
Étant donné que les personnes qui-
croient en Dieu sont la majorité
de la population, leur rendre la
vue de l'œuvre de Dieu ne cons-
titue pas un accommodement
raisonnable, mais bien un mini-
mum de décence. Ce serait la
moindre des choses, après tout,
l'argent qui a été dépensé et qui
est déjà engagé pour réhabiliter
le patrimoine religieux terrestre,
de réhabiliter le patrimoine re-
ligieux céleste. Les hommes de Dieu
ont fait totalement abstrac-
tion dans le mémoire de l'Eglise
catholique de Québec déposé dans
le cadre des audiences publiques
qui ont précédé la rédaction du pro-
jet de loi N°82. Pourtant, quand
page 14 de 20

on voit que le Ministère de la Culture
paie actuellement pour refaire
les toits de la cathédrale de Québec,
donne 7 millions de dollars pour ré-
noveler l'Oratoire St-Joseph et que
l'Univers est ignoré, on voit qu'il
y a quelque chose qui ne tourne
pas rond. C'est d'autant plus
aléatoire que réhabiliter le
patrimoine culturel national
qui est l'Univers est un projet
qui s'autofinance. En effet il
s'agit majoritairement de changer
la tête des lampadaires qui diri-
gent une partie de leur lumière
en haut de l'horizontale. 90% de
la pollution lumineuse est cau-
sée par les lampadaires. En
changeant la tête d'un lampadaire
lorsque l'ampoule est
brûlée, on m'a que le prix de
la nouvelle tête de modèle cut-off
à payer et les économies d'élec-
tricité compenseront pour ce prix

page 15 de 20

à la longue puis se traduiraient par
des économies véritables. De plus lors
de la tentative de sautage ~~de~~ de la fa-
cade de l'église St-Vincent-de-Paul
l'argument invoqué par la minis-
tre de la Culture Christine St-Pierre
était que la ville de Québec pour-
rait perdre son statut de Ville du
Patrimoine mondial. Une des deux
raisons pour laquelle la ville de
Québec a reçu ce statut est parce
qu'elle est le berceau de la civili-
sation française en Amérique du
Nord. L'Univers est le berceau
de l'humanité sur Terre. L'Uni-
vers mérite d'être déclaré patri-
moine culturel national et il mé-
rite d'être réhabilité et conser-
vé. Le Québec doit jouer le rôle de
leader dans ce domaine. D'abord
pour convaincre les autres provin-
ces et les autres pays développés
de faire de même. Et ensuite pour
convaincre les pays en voie de dé-
veloppement de faire de même, ce

page 6 de 20

qui ne devrait pas être très difficile.
En effet, les gens qui vivent dans les
pays en voie de développement sa-
lent avoir ce que nous avons dans
les pays développés. Pendant la mon-
tée économique de la Chine, de
l'Inde et du Brésil, il est impor-
tant d'agir rapidement afin que
les nouveaux éclairages soient bien
faits du premier coup. Les éclai-
rages autres que les lampadaires
comme les éclairages des citoyens
et des compagnies peuvent être
changés plus rapidement. Depuis
que nous sommes petits, nous nous
faisons dire de fermer la lumière.
Pour sauver de l'électricité. Ce dis-
cours a été réévalué récemment
par des publications qui donnent
des trucs vifs et s'adressent main-
tenant aussi aux adultes. En plus,
maintenant on se fait dire de chan-
ger nos ampoules incandescentes
pour des ampoules fluorescentes par

ce que ces dernières consomment
même d'électricité. Hydro-Québec a
même incité les gens à le faire en
offrant des remboursements d'am-
poules fluorescentes. Que dire de
la quantité d'électricité gaspillée
en éclairant le ciel ? Le gouverne-
ment du Québec a mandaté l'a-
gence de l'Efficacité Énergétique
d'économiser la quantité d'électri-
cité produite par le barrage Ma-
nic-5 d'ici 2015, en décembre 2007.
La moindre des choses serait que
notre société soit conséquente
avec elle-même en arrêtant d'é-
clairer le ciel. Ce serait aussi
conséquent avec l'introduction
de notions d'astronomie dans le
programme scolaire du primaire
et avec la relance du Planétarium,
institution culturelle importante
s'il en est une. Notre société doit
démontrer qu'elle est conséquente
avec elle-même en inscrivant
l'interdiction d'éclairer le ciel

dans le plan de réhabilitation et
dans le plan d'action de l'Université
et ce, autant pour les éclairages
publics tels les lampadaires que
pour les éclairages privés qu'ils
soient corporatifs ou d'oyers. É-
videmment ces plans de réhabili-
tation et d'action auront priorité
sur tout article de loi et tout
article de loi générale ou spéciale
ainsi que tout article de règlement
créé en vertu d'une loi générale ou
spéciale qui constitue une dispo-
sition inconciliable est inopé-
rant. Ceci inclut évidemment
la loi sur l'aménagement et
l'urbanisme. Il en va de même
pour tout règlement municipal.
Ceci doit constituer l'article 212
de la future loi N° 82.

Ceci permettra aux gens qui
vivent en ville de se reconner-
tre sur l'Université. L'être humain
étant par nature curieux, il cher-

choira à comprendre ce qu'il voit.
Réalisant la place qu'il occupe
dans l'univers et découvrant
qu'il est fait avec des pou-
ssières d'étoiles, il prendra con-
science de sa valeur et de la
valeur de sa planète. Il tien-
dra ~~un~~ compte de la valeur de
sa vie et de la valeur de l'en-
vironnement dans les déci-
sions qu'il prend. La vue de
l'univers est une source d'é-
quilibre.

pièce jointe : Résumé du mémoire;
je vais le mettre sur le dessus.
pièces jointes : Documentation du
consulat général de France sur
ce que la région Rhône-Alpes présen-
te à Shanghai - page 20 de 20